

La PREVENTION au Quotidien

FICHE N° 28 ▶ Décembre 2001 ◀

ETHERS DE GLYCOL

Les éthers de glycol sont utilisés en tant que solvants dans de nombreuses préparations à usage industriel et domestique. Ils constituent une vaste famille de plus de trente agents chimiques dont le niveau de toxicité peut varier d'un produit à l'autre.

Produits contenant éventuellement des éthers de glycol :

- Peintures, encres, vernis, teintures, colles, adhésifs ;
- Produits d'entretien (lave-vitre, liquide vaisselle, nettoyants multi-usages, nettoyants pare-chocs et jantes, détergents, nettoyants voitures neuves...);
- Produits photographiques, sérigraphiques ;
- Produits cosmétiques (shampoings, colorants, laques, défrisants, désodorisants) ;
- Fluides de coupe (industrie métallurgique).



LES RISQUES PROFESSIONNELS

↳ Les différents risques :

- Risque pendant la **grossesse** d'effets néfastes pour l'enfant, atteinte au développement du fœtus,
- Risque **d'infertilité**, atteinte de l'appareil génital des deux sexes.



↳ Exposition :

- Les éthers de glycol sont **nocifs** par **inhalation**, par contact avec la peau ou par **ingestion**.
- Ces produits peuvent pénétrer par **voie cutanée** et vont être transportés par les capillaires sanguins, le sang véhiculant le toxique au niveau du cœur puis du cerveau.
- Les vapeurs **inhalées** pénètrent profondément dans le système respiratoire.

Symboles identifiables sur l'étiquette des produits



Xn Nocif : dangereux en cas de pénétration dans l'organisme, par le nez, la bouche ou à travers la peau.



T toxique : dangereux en cas de pénétration dans l'organisme par le nez, la bouche ou à travers la peau.

**Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter**



**notre conseiller
hygiène & sécurité ,
Solange BIGAS
☎ 02.51.44.50.60**

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
MAISON DES COMMUNES**

45, boulevard des Etats-Unis - B.P. 239 - 85006 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 - Fax : 02 51 37 00 66 - Minitel : 3614CDG85
Internet : www.cdg85.fr - Email : maison.des.communes85@wanadoo.fr



MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

- Demander aux fournisseurs les **fiches de données** sécurité dans lesquelles peuvent apparaître les éthers de glycol.
- Toute substance chimique possède un **numéro** d'identification international, appelé **C.A.S** (Chemical Abstract Service). Le C.A.S doit figurer sur les fiches de données sécurité. Les substances contenant de l'éthers de glycol portent les numéros C.A.S suivants:

109-86-4, 110-80-5, 110-49-6, 111-15-9, 1589-47-5, 70657-70-4, 111-77-3, 111-76-2, 112-07-2, 110-71-4, 2807-30-9, 109-59-1, 122-99-6, 24083-03-2.

- **Substituer** les éthers de glycol dangereux par des produits **moins nocifs**.
- **Interdire** l'exposition aux **femmes enceintes** et **allaitantes**.
- **Diminuer le risque d'inhalation** : refermer les récipients après usage, les containers vides doivent être mis dans une poubelle en extérieur, assurer une **bonne ventilation** des locaux lors de l'utilisation des produits chimiques.
- **Informé** et former les agents sur les risques rencontrés.
- **Indiquer au médecin du travail** les substances utilisées, ainsi lors des visites annuelles un **suivi médical** approprié pourra se mettre en place.



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Pour l'utilisation d'aérosol mettre un **masque** avec **cartouche filtrante** retenant les substances toxiques.



- Porter **vêtements imperméables**, tabliers ou combinaisons protégeant contre tout contact cutané avec les produits.
- Utiliser des **gants** dont le type doit être choisi en **fonction de la toxicité** des produits et de leur utilisation.

